

 BORDEAUX MÉTROPOLE	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE	Délibération
	Séance publique du 21 octobre 2016	N° 2016-610

Convocation du 14 octobre 2016

Aujourd'hui vendredi 21 octobre 2016 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Alain JUPPE, Président de Bordeaux Métropole.

ETAIENT PRESENTS :

Mme Emmanuelle AJON, M. Dominique ALCALA, M. Alain ANZIANI, M. Erick AOUIZERATE, Mme Léna BEAULIEU, Mme Maribel BERNARD, Mme Odile BLEIN, M. Patrick BOBET, M. Jean-Jacques BONNIN, Mme Christine BOST, Mme Isabelle BOUDINEAU, M. Guillaume BOURROUILH-PAREGE, M. Jacques BOUTEYRE, Mme Marie-Christine BOUTHEAU, M. Nicolas BRUGERE, Mme Virginie CALMELS, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, M. Alain CAZABONNE, M. Didier CAZABONNE, Mme Anne-Marie CAZALET, Mme Chantal CHABBAT, M. Gérard CHAUSSET, Mme Solène CHAZAL-COUCAUD, M. Max COLES, Mme Brigitte COLLET, M. Jacques COLOMBIER, Mme Emmanuelle CUNY, M. Alain DAVID, M. Jean-Louis DAVID, M. Yohan DAVID, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Nathalie DELATTRE, Mme Michèle DELAUNAY, M. Stéphan DELAUX, M. Arnaud DELLU, Mme Laurence DESSERTINE, M. Gérard DUBOS, M. Michel DUCHENE, M. Christophe DUPRAT, Mme Michèle FAORO, M. Vincent FELTESSE, M. Marik FETOUH, M. Nicolas FLORIAN, Mme Florence FORZY-RAFFARD, M. Philippe FRAILE MARTIN, Mme Magali FRONZES, M. Guillaume GARRIGUES, M. Max GUICHARD, M. Jacques GUICHOUX, M. Michel HERITIE, M. Daniel HICKEL, M. Pierre HURMIC, Mme Dominique IRIART, Mme Anne-Lise JACQUET, Mme Martine JARDINE, M. Franck JOANDET, M. Bernard JUNCA, M. Alain JUPPE, Mme Andréa KISS, M. Michel LABARDIN, Mme Conchita LACUEY, Mme Anne-Marie LEMAIRE, M. Pierre LOTHaire, Mme Zeineb LOUNICI, M. Jacques MANGON, M. Eric MARTIN, Mme Claude MELLIER, M. Pierre De Gaétan NJIKAM MOULIOM, M. Jacques PADIE, Mme Christine PEYRE, Mme Arielle PIAZZA, M. Michel POIGNONEC, Mme Dominique POUSTYNNIKOFF, M. Patrick PUJOL, M. Benoît RAUTUREAU, M. Franck RAYNAL, Mme Marie RECALDE, M. Fabien ROBERT, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, M. Alain SILVESTRE, M. Kévin SUBRENAT, Mme Brigitte TERRAZA, Mme Gladys THIEBAULT, Mme Anne-Marie TOURNEPICHE, M. Serge TOURNERIE, Mme Elisabeth TOUTON, M. Jean TOUZEAU, M. Thierry TRIJOULET, M. Alain TURBY, M. Jean-Pierre TURON, M. Michel VERNEJOUL, Mme Agnès VERSEPUY, Mme Marie-Hélène VILLANOYE, Mme Anne WALRYCK, Mme Josiane ZAMBON.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION:

Mme Véronique FERREIRA à Mme Béatrice DE FRANÇOIS
M. Jean-Jacques PUYOBRAU à M. Alain DAVID
Mme Anne BREZILLON à M. Philippe FRAILE MARTIN
M. Jean-Claude FEUGAS à M. Max GUICHARD
M. Jean-Pierre GUYOMARC'H à Mme Nathalie DELATTRE
Mme Emilie MACERON-CAZENAVE à M. Bernard JUNCA
M. Thierry MILLET à M. Dominique ALCALA
Mme Karine ROUX-LABAT à M. Daniel HICKEL
M. Bernard LE ROUX à M. Thierry TRIJOULET

PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :

M. Alain CAZABONNE à M. Didier CAZABONNE à partir de 12h15
M. Michel LABARDIN à M. Christophe DUPRAT à partir de 11h50
M. Patrick PUJOL à M. Nicolas FLORIAN à partir de 11h25
Mme Agnès VERSEPUY à Mme Anne WALRYCK jusqu'à 10h30
Mme Brigitte TERRAZA à Mme Christine BOST à partir de 12h20
M. Jean-Pierre TURON à M. Michel HERITIE jusqu'à 11h15
M. Erick AOUIZERATE à M. Didier CAZABONNE jusqu'à 10h20
Mme Anne-Marie CAZALET à Mme Florence FORZY-RAFFARD jusqu'à 10h10
Mme Brigitte COLLET à Mme Chantal CHABBAT jusqu'à 10h15
M. Jean-Louis DAVID à Mme Emmanuelle CUNY jusqu'à 10h20
M. Stéphan DELAUX à Mme Marie-Hélène VILLANOYE à partir de 11h40
Mme Laurence DESSERTINE à Mme Anne WALRYCK à partir de 11h45
M. Marik FETOUH à M. Yohan DAVID à partir de 11h50
Mme Magali FRONZES à M. Marik FETOUH jusqu'à 10h10
M. Jacques GUICHOUX à Mme Isabelle BOUDINEAU à partir de 11h50
Mme Martine JARDINE à M. DELLU jusqu'à 10h45 et à partir de 11h50
Mme Conchita LACUEY à Mme Michèle FAORO à partir de 9h45
Mme Christine PEYRE à M. Nicolas FLORIAN à partir de 11h55
Mme Arielle PIAZZA à Mme Maribel BERNARD jusqu'à 10h40
M. Fabien ROBERT à Mme Emmanuelle CUNY à partir de 10h15
M. Alain SILVESTRE à Mme Gladys THIEBAULT à partir de 11h35
Mme Elisabeth TOUTON à Mme Solène CHAZAL à partir de 12h15

EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :

M. Jacques COLOMBIER à partir de 11h30 et M. Jacques PADIE à partir de 11h50

LA SEANCE EST OUVERTE

	Conseil du 21 octobre 2016	Délibération
	Direction générale Valorisation du territoire Direction du foncier	N° 2016-610

BORDEAUX - ZAC Saint-Jean Belcier - Cession à l'établissement public d'aménagement Bordeaux Euratlantique d'un tènement foncier de 2 880 m² sis rue Carle Vernet et rue Léon Paillère - Constitution de servitudes- Décision - Autorisation

Monsieur Jacques MANGON présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

Par délibération n° 2014/0650 du Conseil de Communauté du 31 octobre 2014 a été autorisée la signature de l'avenant n° 2 au protocole foncier liant Bordeaux Métropole à l'Etablissement public d'aménagement Bordeaux Euratlantique (EPABE).

C'est ainsi qu'au titre des cessions à intervenir au bénéfice de l'EPABE figure un tènement de 2 880 m² situé rue Carle Vernet et rue Léon Paillère dans le périmètre de la Zone d'aménagement concerté (ZAC) Saint-Jean Belcier créée par arrêté préfectoral du 29 janvier 2013.

Il s'agit de la majeure partie de l'ancien parc-relais Carle Vernet dont la fermeture au public est intervenue fin décembre 2015.

Après constatation de sa désaffection par huissier le 1er juin 2016) le déclassement de ces emprises a été opéré par arrêté 2016/1687 du 19 octobre 2016. La cession de ces terrains permettra à l'EPABE de poursuivre l'aménagement du secteur de Belcier dans le cadre des objectifs de l'opération d'aménagement de la ZAC précitée.

En application du protocole foncier susvisé la cession de ces terrains en l'état interviendra moyennant le prix unitaire de 109 euros le m² soit pour la surface considérée un prix total de 313 920 euros, la TVA n'étant pas applicable, ce bien étant en matière de terrain asphalté.

Ce prix de cession a été validé par France Domaine par avis n° 2016-063V0714 du 6 avril 2016.

Il est à préciser qu'afin de permettre l'accès à la sous-station de redressement du tramway une servitude d'une largeur de 4 mètres, sur une hauteur libre d'accès de 3,50 mètres, sera constituée au bénéfice de notre établissement sur une emprise au sol de 354 m².

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Bordeaux Métropole,

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L 5211-37,

VU le Code général de la propriété des personnes publiques et notamment ses articles L 2141-1 et suivants,

VU le décret ministériel n° 2012-306 portant création de l'EPA Bordeaux Euratlantique,

VU la délibération n° 2011/0840 du Conseil de Communauté du 25 novembre 2011 adoptant le protocole foncier entre la Communauté urbaine de Bordeaux et l'Etablissement public d'aménagement (EPA) Euratlantique,

VU la délibération n° 2012/0565 du Conseil de Communauté adoptant l'avenant n° 1 au protocole foncier,

VU la délibération n° 2014/0650 du Conseil de Communauté du 31 octobre 2014 adoptant l'avenant n° 2 au protocole foncier,

VU l'arrêté de déclassement 2016/1687 du 19 octobre 2016.

VU l'avis de France Domaine du 6 avril 2016 (2016-063V0714).

ENTENDU le rapport de présentation

CONSIDERANT QU'EN application du protocole de partenariat foncier liant Bordeaux Métropole à l'EPA Bordeaux Euratlantique il convient de lui céder les emprises foncières déclassées issues de l'ancien parc-relais Carle Vernet à Bordeaux pour lui permettre de poursuivre l'opération d'aménagement Saint-Jean Belcier.

DECIDE

Article 1 : d'autoriser la cession au profit de l'Etablissement public d'aménagement Bordeaux Euratlantique, dont le siège est situé 140 rue des Terres de Borde, CS 41717, 33081 Bordeaux cedex, d'une emprise foncière non bâtie d'une surface arpentée globale d'environ 2880 m², située rue Carle Vernet et rue Léon Paillère à Bordeaux constituée de la parcelle BZ 17 d'une contenance de 340 m² et de superficies à détacher des parcelles, savoir :

- 912 m² environ à détacher de la parcelle BX 137
- 62 m² environ à détacher de la parcelle BX 141
- 366 m² environ à détacher de la parcelle BX 142
- 840 m² environ à détacher de la parcelle BX 6
- 360 m² environ à détacher de la parcelle BX 18

moyennant le prix de TROIS CENT TREIZE MILLE NEUF CENT VINGT EUROS (313.920€) hors champ TVA, soit un prix unitaire de CENT NEUF EUROS (109€) le mètre carré.

Article 2 : de constituer une servitude de passage, sur les parcelles cadastrées section BZ 6-17-18-137-142 propriété de l'EPABE, au profit de Bordeaux Métropole afin de permettre l'accès à la sous-station de redressement du tramway, d'une largeur de 4 mètres, sur une hauteur libre d'accès de 3.50 mètres et sur une emprise au sol de 354 m².

Article 3 : d'autoriser Monsieur le Président à signer l'acte authentique et tous autres actes et documents afférents à cette cession.

Article 4 : d'imputer la recette provenant de cette cession au Chapitre 77, Compte 775, Fonction 515 du budget de l'exercice en cours.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 21 octobre 2016

REÇU EN PRÉFECTURE LE :
7 NOVEMBRE 2016

PUBLIÉ LE :
7 NOVEMBRE 2016

Pour expédition conforme,
le Vice-président,

Monsieur Jacques MANGON